

# Notice d'utilisation

## Portail de dépôt des bulletins de salaire

URL du portail : <https://depot-bs-contrats-pro.asp-public.fr>

### I. Ecran d'accueil



#### Aide aux Employeurs de salariés bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation

#### Portail de dépôt des bulletins de salaire

Portail de dépôt des bulletins de salaire pour le déclenchement des paiements de l'aide aux Employeurs de salariés bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation



Saisissez votre SIRET\*

Adresse email\*



Quel est le code dans l'image ?\*

Suivant >>

[Mentions légales](#) | [Conditions Générales d'Utilisation](#) | [Contact](#)

### ➤ Règles de saisie

Les éléments demandés lors de l'accès au portail de dépôts des bulletins de salaire doivent respecter certains critères, faute de quoi un message d'erreur explicite apparaîtra.

- **Saisie du siret**

- Le siret doit être constitué de 14 caractères
- Le siret doit être valide
- Le siret doit être connu de l'ASP, c'est-à-dire qu'un contrat de professionnalisation doit être en cours d'instruction.

- **Saisie de l'adresse mail**

- L'adresse mail saisie doit être cohérente

- **Saisie du captcha**

- Le captcha doit être saisi

## II. Ecran de dépôt

Une fois la connexion effectuée, l'utilisateur arrive sur l'écran de dépôt des bulletins de salaire



Cliquer dans le bandeau pour aller selectionner 1 ou plusieurs fichiers

### ➤ Règles de dépôt

- **Piece jointe**

- La taille d'une pièce jointe ne doit pas dépasser 2 Mo.
- La taille de l'ensemble des pièces jointes ne doit pas dépasser 10 Mo.
- Le nombre de pieces jointes ne doit pas être supérieur à 10.
- Le nombre de caractère du nom de la pièce jointe est limité à 100.
- Seules sont autorisées les extensions de pièce jointe du type : .jpeg, .pdf, .png, .bitmap, .docx

## III. Accusé de réception

Un accusé de réception, listant la totalité des pièces déposées, est envoyé automatiquement à l'adresse mail renseignée au moment de la connexion.

## IV. Informations complémentaires

- Il est possible de supprimer une PJ avant son dépôt à l'aide d'un clic sur le bouton « poubelle » en bout de ligne des noms des PJ à télécharger



The screenshot shows the ASP (Agence de Services et de Paiement) portal for depositing salary bulletins. On the left is the French Republic logo with the motto 'Liberté, Égalité, Fraternité'. On the right is the ASP logo. The main heading is 'Aide aux Employeurs de salariés bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation' followed by 'Portail de dépôt des bulletins de salaire'. Below this is a sub-heading: 'Portail de dépôt des bulletins de salaire pour le déclenchement des paiements de l'aide aux Employeurs de salariés bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation'. A large teal button contains the text 'Cliquer ici pour déposer vos bulletins de salaire' and a warning icon with '1 seul bulletin de salaire par fichier'. Below the button, it specifies '(Fichiers de type [.pdf, .jpg, .jpeg, .png, .bmp, .docx], Maximum 10 fichiers, 2Mo par fichier et 10Mo en totalité)'. Two files are listed: 'Fiche Identité\_secteur SAIFA janv 20.pdf' and 'Fiche Identité\_secteur SFAP janv 20.pdf', each with a green checkmark and a trash icon. A blue button at the bottom says 'Valider votre dépôt'. At the very bottom, there are links for 'Mentions légales | Conditions Générales d'Utilisation | Contact'.

- **Il n'est pas possible de supprimer un élément déjà déposé. Si vous constatez une erreur ou un oubli dans la transmission de vos fichiers, vous pouvez recommencer l'opération de téléchargement. L'ensemble des documents transmis fera l'objet d'un traitement de contrôle et de cohérence.**
- Les liens « Mentions légales », « Conditions Générales d'utilisation » et « Contact » renvoient vers des fichiers pdf décrivant leur contenu
- Pour revenir à la page d'accueil, il faut ressaisir l'url <https://depot-bs-contrats-pro.asp-public.fr>, il n'y a pas de bouton « retour » ou « annuler »